

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Préfecture de Tours

« VAL D'AMBOISE »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL de la COMMUNAUTE**

Séance du 29 Mars 2007

Le conseil de la Communauté de Communes Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mr Pierre BORDIER.

Présents : M. Pierre BORDIER, Président, M. Claude COURGEAU, M. Alain FOUGERON, M. Georges RENAUD, Mme Paulette GASDEBLAY suppléante de M. Louis GUINGNIER, M. Jean MICHAUX, M. Gérard LECOQ, M. Jean-Pierre SCHUBERT, M. Christian GUYON, M. Michel NYS, Mme A. LAJOUX suppléante de Mme Chantal ALEXANDRE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Evelyne LATAPY suppléante de Catherine PREEL, Mme Nelly CHAUVELIN, M. Daniel ANDRE, M. Daniel DURAN, M. Jean Paul CORBRAT suppléant de M. Michel GASIOROWSKI, Mme Cosette CADIOT, Mme Isabelle GRIBET, M. Christian VERSEIL, M. Stéphane DELBARRE, Mme Edwige DUBOIS, M. Michel DAVID-GUILLOU, M. Jean-Pierre CHABERT, M. René CARRETERO, M. Jean-Pierre BODIER suppléant de M. Dominique RIGAULT, M. Patrick OESTERLE, Mme Catherine MEUNIER, Mme Dany TOURNIER, Mme Gisèle BARRIER, M. Louis CARLIN, M. Bernard BEAUSSE, M. Alain MORTIER, Mme Huguette DELAINE suppléante de Mme Martine ROBINET, M. Marcel TURQUOIS suppléant de Mme Paulette GASDEBLAY, M. Bruno CHERIOUX, Mme Annie BROCHARD, Mme Claudine BELLEFILLE, M. Gérard MARMARA, Mme Monique RAMEAU, Mme Colette BOURREAU, M. Christian BOISSEAU, M. Bernard BRUNEAU, M. Bernard GUZIAK, M. Patrick OESTERLE.

Excusé(s) : M. Dominique RIGAULT, Mme Isabelle AUDAS-REINA

Absent(s) :

Secrétaire : Dany TOURNIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Le Conseil de la Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article Unique : d'approuver le compte administratif 2006, qui se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		
<i>Budget Principal : VAL D'AMBOISE</i>	10 759 477.47	12 382 499.16
<i>LOCAUX D'ACTIVITES</i>	121 249.38	189 587.13
<i>ZONES D'ACTIVITES</i>	247 745.97	266 978.58

SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>Budget Principal : VAL D'AMBOISE</i>	2 441 756.32	1 781 149.01
<i>LOCAUX D'ACTIVITES</i>	600 591.45	566 283.64
<i>ZONES D'ACTIVITES</i>	5 180 930.52	4 556 820.42
RESULTAT GLOBAL	19 351 751.11	19 743 317.94
EXCEDENT		391 566.83

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0

COMPTE DE GESTION 2006

Le conseil de la Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le rapport présenté,

Décide

Article Unique : d'approuver les comptes de gestion 2006 de Madame le Receveur des budgets Val d'Amboise, Locaux d'Activités et Zones d'activités.

Mme LAJOUX suppléante de Mme ALEXANDRE arrive en cours de séance

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT VAL D'AMBOISE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1 : d'affecter au budget primitif 2007 (Principal), l'excédent 2006

↳ En réserve d'investissement (compte 1068) une somme de	986 522,33 €
↳ En réserve de fonctionnement (Compte R : 002) une somme de	636 499,36 €

Article 2 : d'affecter au budget locaux d'activités, l'excédent 2006

↳ En réserve d'investissement (compte 1068) une somme de **36 427,77 €**

Article 3 : d'affecter au budget Zones d'Activités, l'excédent 2006

↳ En réserve de fonctionnement (compteR002) une somme de **19 232,61 €**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION TAXE PROFESSIONNELLE

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1 : d'approuver pour l'exercice 2007 le taux ainsi qu'il suit :

↳ taxe professionnelle unique de 11.50 %

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 04-06-01 du 13 octobre 2004, instaurant la TEOM et définissant les zones d'application,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1 : de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères ainsi qu'il suit :

COMMUNES		Taux
Zone 1	Amboise	9.38%
Zone 2	Cangey	15.47%
Zone 3	Chargé	12.10%
Zone 4	Nazelles-Négron	15.33%
Zone 5	Neuillé le Lierre	15.93%
Zone 6	Noizay	14.61%
Zone 7	Pocé sur Cisse	14.73%
Zone 8	Saint-Règle	14.34%
Zone 9	Souigny de Touraine	17.17%

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2007

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le rapport présenté,

Décide

Article Unique : d'approuver le budget primitif 2007, équilibré en dépenses et en recettes comme suit (vote par chapitre) :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
• Communauté de Communes	12 453 019,22 €	2 898 222,33 €
• Aménagement des zones d'activités	310 134,61 €	5 454 084,61 €
• Aménagement des locaux d'activités	215 345,98 €	227 127,77 €

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil de la communauté

Vu le rapport
 Vu la demande du comptable du Trésor

Décide

D'admettre en non valeur la créance de JNG Music de 190,29 € due au titre de la redevance spéciale ordures ménagères.

M. LECOQ quitte la séance

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTIONS ECOLES DE MUSIQUE

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes formulées par les écoles de musique
Vu le budget,
Vu l'avis de la commission Culture,
Vu les documents financiers présentés par les associations

Décide

Article 1 : de verser une subvention ordinaire :

- en deux versements semestriels à l'école de musique Paul Gaudet d'Amboise pour un montant de 125 934 € ;
- à l'école de musique de Reugny au titre de l'année scolaire 2006-2007
2 élèves 4 disciplines : 4 x 60 x 3 trimestres = 720 €
- à l'école de musique de Limeray au titre de l'année scolaire 2006-2007
20 élèves (19 de Cangey et 1 de Pocé sur Cisse) 28 disciplines :
28 x 60 x 3 trimestres = 5 040 €

Article 2 : de verser une subvention exceptionnelle :

- à l'école de musique Paul Gaudet d'Amboise pour reconstitution de trésorerie pour 11 000 €
et pour achat d'instruments et de matériel 1 200 €

M. GUYON quitte la séance

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

REGIME INDEMNITAIRE

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présenté,
Vu les délibérations des conseils communautaires relatives au régime indemnitaire, notamment celle du 1^{er} juillet 2004,

Décide

Article 1 : de substituer de la façon suivante, les termes utilisés dans toutes les délibérations précédentes :

Agent Administratif qualifié à Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
Agent des services techniques et Agent technique à Adjoint Technique de 2^{ème} classe
Agent d'animation qualifié à Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe
Adjoint administratif à Adjoint Administratif de 1^{ère} classe
Agent technique qualifié à Adjoint technique de 1^{ère} classe
Agent technique principal à Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Agent technique en chef à Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Article 2 : de modifier les articles suivants :

Article 1 : de substituer au terme de directeur adjoint, le terme attaché principal
Article 10 : dans les critères de modulations retenus pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité, il est ajouté à la confidentialité, la pénibilité.
Article 12 : l'Indemnité d'exercice des missions est créée dans la filière administrative pour le grade de rédacteur au coefficient 1.

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

SUBVENTIONS Office de Tourisme

Le Conseil de la Communauté

Vu le rapport présenté,
Vu la demande de l'Office de Tourisme du Val d'Amboise,
Vu la convention d'objectifs et de moyens autorisée par délibération du 21 décembre 2006,
Vu l'avis de la commission développement économique du 19 février 2007,

Décide

Article 1 : d'attribuer à l'Office de Tourisme une subvention ordinaire de 117 295€

Article 2 d'attribuer à l'Office de Tourisme une subvention « exceptionnelle équipement » de 2 000 € qui sera versée sur justificatifs.

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

**DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE
TOURISME – 3 ETOILES**

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 Mai 2001 prononçant le classement de l'Office de Tourisme d'Amboise et de son canton dans la catégorie des offices de tourisme « 3 étoiles »

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2006 modifiant l'arrêté préfectoral du 29 Mai 2001 en prorogeant de 6 mois le classement 3 étoiles de l'Office de Tourisme Val d'Amboise

Vu le rapport présenté,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique et Tourisme du 19 Février 2007,

Décide

Article 1 : d'autoriser le Président à déposer une demande pour le renouvellement du classement 3* auprès du Préfet d'Indre et Loire.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION MISSION LOCALE LOIRE TOURAINNE

Le conseil de la communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par la Mission Locale Loire Touraine

Vu le budget

Vu l'avis de la Commission Développement Economique du 19 Février 2007,

Décide

Article 1 : de verser 350 € TTC à la Mission Locale Loire Touraine pour l'organisation des « Rencontres Métiers Formations 2007 »

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président

Pierre BORDIER